

Règlement intérieur

Le fait de séjourner dans le camping implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement ci-dessous.

1 Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil. Une pièce d'identité est demandée.

L'usage du camping est strictement réservé à une clientèle de vacanciers qui n'y élit pas domicile.

2 Bureau d'accueil

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camp, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Le courrier sera tenu à votre disposition à l'entrée du camp.

3 Redevances

Le montant est fixé suivant le tarif affiché au bureau d'accueil.

La journée commencée est due.

4 Règlements

Emplacements réservés: suivant les conditions acceptées par le client au moment de la réservation. Tout supplément sera à acquitter la veille du départ.

Les autres séjours: le règlement s'effectue suivant les conditions du contrat d'entrée signé au moment de l'inscription. Les usagers du camp sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci et à effectuer simultanément le paiement de leur redevance.

5 Tenue Discipline

- Les usagers du domaine doivent jouir correctement des aménagements et installations mis à leur disposition et s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp. - Les usagers du camp sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les bruits de toutes sortes et la circulation des voitures sont interdits de 22 heures à 7 heures du matin.

6 Circulation

La vitesse est limitée à 10 km/ho. Les véhicules doivent être garés sur l'emplacement uniquement et ne pas empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

7 Visiteurs

Les visiteurs peuvent être admis dans le camp après accord du gestionnaire; ils doivent se conformer aux dispositions du présent règlement et s'acquitter du tarif en vigueur.

Les visites se font à pied. Visites autorisées de 8 heures à 20 heures.

Dépôt obligatoire à la réception d'une pièce d'identité.

8 Sécurité

Incendie: tout feu de bois ou charbon est interdit. Les barbecues sont interdits.

Les postes d'eau prévus à usage d'incendie sont exclusivement réservés à cet effet.

Les extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction.

Vol: la direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation.

9 Jeux

L'accès aux différentes aires de jeux se fait sous l'entière responsabilité des usagers. Les enfants sont placés sous la garde de leurs parents qui en sont civilement et pénalement responsables.

10 Animaux

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au camp, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables et doivent présenter le carnet de vaccination à jour.

11 Réclamations - Suggestions

La direction tiendra le plus grand compte de toutes réclamations justifiées ainsi que de toutes suggestions qui pourraient lui être faites dans le but de rendre toujours plus agréable votre séjour. Une boîte est à votre disposition à la réception.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'expulsion de son auteur.